

Lettre aux parents d'élèves

Objet : Présentation de la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat 2021 : un baccalauréat pour tous, un parcours pour chacun.

Chers parents d'élèves,

Dans le cadre de l'École de la confiance, le ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2017 la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat. Cet examen est un véritable « rite de passage » pour les élèves, toutefois, la complexité de son organisation et l'échec trop important dans l'enseignement supérieur l'ont progressivement fragilisé. Aujourd'hui, 61% des étudiants échouent à obtenir leur licence en trois ans. Il est donc nécessaire de le repositionner en le modernisant afin d'en faire un véritable tremplin vers l'enseignement supérieur.

Afin de tenir compte des aspirations et préoccupations des élèves, cette nouvelle réforme a été conçue après une vaste consultation, suivie d'une large concertation, avec notamment la participation de 40 000 lycéens. Au niveau académique, j'ai réuni en session extraordinaire le Conseil Académique de la Vie Lycéenne pour expliquer aux lycéens élus de leur établissement les principes et les modalités des changements à venir.

L'esprit du nouveau baccalauréat a été pensé afin de donner à vos enfants plus de choix, plus de liberté et plus d'accompagnement pour une meilleure réussite. Cette réforme entre dans une logique de compétences où la personnalisation et la diversité des profils sont recherchées.

À cet égard, à la rentrée 2019, le nouveau baccalauréat supprime les filières L, S et ES de la voie générale. Les élèves de Seconde choisiront alors cette année soit la voie générale avec des enseignements de spécialité, soit la voie technologique dont l'organisation en séries est maintenue. Le baccalauréat 2021 délivre un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels. Ces nouveaux enseignements permettront de prendre davantage en compte la diversité des talents et des aspirations des élèves. Désormais, vos enfants construiront progressivement leur parcours en l'adaptant à leurs besoins et à leurs goûts.

En Première et en Terminale des voies générale et technologique, tous les élèves suivront un ensemble d'**enseignements fondamentaux communs**. Ces enseignements garantissent à tous l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'une culture humaniste et scientifique indispensables pour faire face aux enjeux de l'avenir et répondre aux emplois de demain. Ils préparent chaque élève aux exigences de l'enseignement supérieur et du monde professionnel. De plus, en instituant avec un même volume horaire un enseignement fondamental commun à l'ensemble des lycéens tant pour la voie générale que technologique, la réforme réintroduit une égalité entre eux, perdue depuis bien trop longtemps. Ce faisant, elle rétablit l'âme même de l'éducation républicaine qui rime avec égalité et ascenseur social, réclamés à juste titre par les familles.

Les élèves actuellement en Seconde orientés dans la voie générale auront à choisir dès cette année **trois enseignements de spécialité** sur douze possibles pour la classe de Première. L'année suivante, ils en conserveront **deux pour la Terminale**. Afin de mieux préparer les élèves aux métiers de demain, des matières nouvelles leur seront proposées. Au nombre des spécialités ouvertes, sept relèvent d'enseignements traditionnels (mathématiques ; sciences physique-chimie ; SVT ; SES ; histoire géographie – géopolitique- sciences politiques ; humanités littérature et philosophie ; littérature et langues vivantes) et cinq autres d'enseignements plus spécifiques (littérature et langues de l'Antiquité ; numérique et sciences informatiques ; Art et sciences de l'ingénieur ; biologie et écologie). Concernant la voie technologique, le choix porte seulement sur la série, les enseignements de spécialité en découlant directement à raison de trois en classe de Première et deux en classe de Terminale. Ces enseignements donnent la possibilité aux élèves d'élargir leurs connaissances et compétences dans les domaines qu'ils auront choisis. Ils leur permettront également de mieux concevoir leur projet d'études et de travailler davantage ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur.

En définitive, la réforme est construite sur la base d'un tronc commun, essentiel, qui permet une bonne connaissance générale et des spécialités permettant d'affiner progressivement les choix d'orientation vers les études supérieures choisies.

Le baccalauréat 2021 ne se résume pas à plus de choix, plus de personnalisation et plus de réussite. Il devient également un examen **plus simple et plus juste** : auparavant, il se jouait sur une semaine et pesait sur la vie des établissements. Désormais, il prend en compte le travail et les progrès des élèves durant les années de Première et de Terminale. Les épreuves finales comptent pour 60 % de la note terminale, trois épreuves de contrôle continu en Première et Terminale comptent pour 30 % et les bulletins comptent pour 10 % afin de valoriser la régularité du travail des lycéens. Les épreuves se font sur des sujets nationaux avec des copies anonymes corrigées par des professeurs autres que ceux de l'élève. Parmi les épreuves finales, une nouveauté a été mise en place : un « grand oral ». Au cours de leur scolarité, vos enfants apprendront à maîtriser cette compétence fondamentale pour leur réussite professionnelle et personnelle, grâce à des programmes revus en conséquence. Le dispositif Expression Orale Libre (EOL) que j'ai initié dans l'académie participe, de fait, à cet apprentissage.

La réforme du baccalauréat **fait de l'orientation une de ses priorités** : 54 heures seront dédiées par année à l'accompagnement dans l'orientation des élèves. L'objectif est de les aider dans la conception de leur projet de poursuite d'études, grâce notamment à la découverte des métiers et des formations. Il s'agira alors pour eux de se rendre aptes à faire des choix éclairés, notamment concernant le passage en Première. À ces 54 heures s'ajoutent deux semaines d'orientation, la première ayant eu lieu la semaine du 10 au 15 décembre 2018. La prochaine se déroulera en février 2019.

Dans le prolongement de la réforme du baccalauréat, la plateforme Parcoursup supprime le tirage au sort. Elle oriente les élèves vers la réussite en fonction du profil qu'ils ont créé puis affiné durant les trois années de lycée. Progressivement, les épreuves écrites entreront en cohérence avec le calendrier Parcoursup et les notes du contrôle continu seront également apportées au dossier. L'organisation du lycée est repensée pour être en cohérence avec Parcoursup et les attentes de l'enseignement supérieur.

Au niveau académique, un projet de carte des enseignements de spécialité a été conçu pour que chaque lycéen connaisse l'offre de formation de son établissement scolaire. Fruit d'un travail commun, ce projet a été préparé dès le mois de septembre dans un dialogue entre le rectorat et chaque établissement. Des réunions en bassins de formation se sont tenues afin de parvenir à une définition harmonieuse et pertinente de la carte des spécialités.

L'offre académique des enseignements de spécialité de la voie générale est construite à partir des propositions émanant des lycées : les spécialités les plus courantes seront implantées partout, dans presque tous les établissements ou dans une logique de complémentarité dans des lycées très proches. Ces enseignements de spécialité seront dispensés en réponse à une demande et si les effectifs le permettent. Leur implantation permettra d'enrichir l'offre éducative des lycées qui ne proposaient pas jusque-là les trois séries L, ES et S. En effet, aujourd'hui, 16% des lycées publics n'offrent pas ces séries, les élèves en étant les premiers impactés.

Six réseaux ont été définis : quatre réseaux composés de 3 lycées, un réseau de 2 lycées et un réseau de lycées privés ont été constitués sur la base de la proximité géographique. Le premier réseau est constitué des lycées : Joseph Zobel, Centre sud et Montgérald. Le second réseau : La Jetée, Acajou1, Acajou 2. Le troisième réseau : Joseph Gaillard, Bellevue, Victor Schoelcher. Le quatrième réseau : Nord caraïbe, Victor Anicet. Le cinquième réseau : Nord Atlantique, Joseph Pernock, Frantz Fanon et enfin, le sixième réseau : les 5 lycées privés de l'académie.

En tenant compte des effectifs prévisibles, des ressources humaines et de l'existant, chaque réseau bénéficie du maximum d'enseignements de spécialité. Il y a donc un enrichissement de l'offre pour les élèves par rapport au système actuel de séries.

L'intérêt de mettre les lycées en réseaux est de donner la possibilité à vos enfants de construire leur parcours en choisissant une ou deux spécialités dans un autre lycée, inexistantes dans le leur. La banalisation de certaines plages horaires favorisera les échanges entre établissements. Les transports seront organisés si de besoin. En complément de ces dispositifs, des ressources numériques pourront être utilisées.

Pour répondre pleinement aux besoins du marché de l'emploi en Martinique, il nous a semblé important de privilégier l'enseignement « Numérique et Sciences Informatiques » et de mettre l'accent sur sa présence sur l'ensemble du territoire. Cinq réseaux proposeront cette spécialité. Un effort particulier a également été fourni pour offrir au plus grand nombre l'enseignement de spécialité « Sciences de l'Ingénieur ». Son implantation dans quatre réseaux de l'académie entre pleinement dans le cadre de l'installation d'écoles d'ingénieurs en Martinique, telles que l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées).

Le nouveau baccalauréat permet de donner à vos enfants toutes les clefs pour choisir l'orientation qui correspond à leurs goûts et leurs centres d'intérêts mais également aux métiers d'avenir. Il a pour vocation de s'articuler avec les nouvelles filières et les nouvelles formations supérieures nationales comme internationales.

Dès cette semaine, le projet de carte des enseignements de spécialité de la voie générale proposés par chaque lycée vous sera communiqué à vous ainsi qu'à vos enfants. Vous serez informés par le biais du site internet de l'académie (www.ac-martinique.fr) mais également par les proviseurs. Après les vacances de Noël, vos enfants pourront commencer à réfléchir avec vous et en dialogue avec leurs professeurs, aux enseignements de spécialité qu'ils choisiront définitivement en juin ou à la série s'ils se destinent au lycée technologique. Des outils sont d'ores et déjà en ligne (www.secondes2018-2019.fr et quandjepasselebac.education.fr) pour accompagner les élèves afin qu'ils abordent ces changements en toute confiance et en toute sérénité.

Je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes sincères salutations.

Pascal JAN
Recteur de l'académie de Martinique
Chancelier de l'Université